



Communiqué de presse – Berne, 9 septembre 2022

Fondation de l'Association du Serment médical suisse, un engagement en faveur de l'indépendance de la médecine et contre la tendance à l'économisation dans les soins

Le 9 septembre 2022 a eu lieu à Praz, au bord du lac de Morat, la fondation de l'Association du Serment médical suisse. Presque tous les anciens membres de la Commission serment de l'Institut Dialog Ethik ont participé à la manifestation organisée à l'occasion de cette fondation. Une grande partie d'entre eux constitue désormais le comité fondateur de la nouvelle association. Avec cette création, le serment médical suisse est désormais complètement indépendant de toute institution ou société. Son secrétariat reste cependant pour l'instant assuré par celui de la FMCH qui, en tant qu'organisation faîtière, s'est également engagée à respecter le serment médical suisse.

Les soins médicaux dispensés aux patients sont soumis à une pression économique croissante ; il en va de même pour les médecins. Il est grand temps de donner une autre direction à la discussion : la politique de la santé et les structures des soins médicaux ne doivent plus subordonner le bien-être des patientes et des patients à la primauté des aspects financiers et les soins médicaux inappropriés doivent être corrigés. L'Association du Serment médical suisse place le bien-être du patient et donc l'indépendance des prestations médicales au centre de ses préoccupations. Par ce serment, la nouvelle association et la FMCH invitent les médecins à soutenir des soins centrés sur le patient et dictés par des critères médicaux.

La politique de la santé actuelle est principalement marquée par des mesures de réduction des coûts, alors que la sécurité des soins et la qualité sont reléguées au second plan, bien que leur amélioration soit également une mission centrale de la politique suisse de la santé.

Avec deux paquets de mesures de maîtrise des coûts, le Conseil fédéral et le Parlement veulent réduire massivement les dépenses dans le domaine de la santé. Il est parfois question de plafonner et de limiter les coûts de la santé par la loi. Tout cela est incompréhensible et inacceptable, tant du point de vue des patientes et des patients que de celui des médecins. Le Conseil fédéral accepte ainsi que le rationnement des dépenses, mais sans y apporter de garantie systémique ni d'augmentation de la qualité, conduite à une détérioration de la prise en charge médicale des patients et de la qualité des traitements. Le personnel soignant, le corps médical, les hôpitaux, les cabinets médicaux et leurs patientes et patients ressentent aujourd'hui déjà une pression permanente en vue de faire des économies

La FMCH critique vivement cette évolution. Michele Genoni, chirurgien cardiaque et président de la FMCH, déclare : « La politique actuelle de la santé va dans la mauvaise direction, de manière unidimensionnelle et malheureusement sans frein. Maîtriser les coûts est un objectif important, mais réduire les coûts à tout prix ne l'est pas. Le rationnement des prestations, vers lequel nous nous dirigeons dans de nombreux domaines, n'est pas la voie à suivre pour la Suisse. C'est pourquoi nous rappelons avec insistance le serment médical suisse. » Genoni le souligne : le groupe d'experts qui a conseillé le Conseil fédéral a présenté de nombreuses solutions bonnes et durables pour réduire les coûts de la santé ; sauf que le ministre de la santé Berset a poursuivi exclusivement les mesures qui permettent de réduire les coûts de manière unilatérale. « Il n'est pas acceptable que la politique nationale de la santé soit conçue pendant des années comme une politique d'austérité uniforme : la Suisse peut et doit emprunter une autre voie. Les médecins ont ici une grande tâche supplémentaire à accomplir. »



Le serment médical suisse est un engagement en faveur d'une pratique professionnelle au service des patientes et des patients

Dans le contexte des efforts politiques de réduction des coûts, la FMCH rappelle maintenant le serment médical suisse. Elle demande à ses membres et à d'autres associations du domaine de la santé d'opposer dans le cours de la discussion des faits relatifs à l'indépendance obligatoire des prestataires médicaux et au bien-être des patients, en lien avec le serment médical suisse, développé en 2018 sur la base du concept élaboré par l'Institut Dialog Ethik. Par le serment médical suisse, les médecins s'engagent en dix points à respecter des principes dans l'exercice de leur profession, soulignant ainsi le rôle du patient et la nécessaire indépendance des prestations médicales par rapport aux critères économiques.

En ma qualité de médecin, je prends les engagements suivants dans l'exercice de ma profession :

- Je pratique mon art au plus près de ma conscience et de mes connaissances ; j'assume pleinement la responsabilité de mes actes.
- J'accorde la priorité au bien-être des patientes et des patients et je les préserve de tout préjudice évitable.
- Je respecte les droits des patientes et des patients, je défends leur volonté et je prends en compte leurs besoins et leurs intérêts.
- Je traite les patients sans discrimination* et je respecte le secret médical.
- Je fais preuve de bienveillance à l'égard des patientes et des patients et je leur consacre (ainsi qu'à leurs proches) le temps nécessaire.
- Je fais preuve de franchise envers les patientes et les patients et je m'exprime de manière compréhensible ; je les aide à prendre leurs propres décisions.
- Je traite les patients en conformité avec les règles de l'art médical et les connaissances actuelles, dans les limites de mes compétences ; je n'utilise pas les patientes et les patients pour servir ma carrière ni d'autres fins, et je ne leur impose aucun traitement que j'hésiterais à appliquer à ma propre personne ou à mes proches.
- J'exerce la médecine avec discernement, en fonction des ressources dont je dispose, et je ne recommande ou ne prends que des mesures judicieuses.
- Je m'efforce de disposer de moyens adéquats pour traiter mes patientes et patients, j'utilise les moyens qui me sont donnés pour les traiter de manière transparente et équitable et j'accepte uniquement des prestations appréciables en argent pour des activités qui sont médicalement indiquées.
- J'adopte un comportement irréprochable et honnête envers mes collègues de travail, je partage avec eux mes connaissances et mon expérience, et je respecte leurs décisions et leurs actes, dans la mesure où ces derniers demeurent conformes aux normes éthiques et scientifiques de notre profession.

*« Sans discrimination » signifie : sans considération de genre, d'âge, d'infirmité, de croyance, d'orientation sexuelle, d'affiliation politique, d'origine ethnique, de statut social, de couverture d'assurance ou de nationalité.

La nouvelle association et la FMCH envoient ainsi un signal clair au Conseil fédéral, au Parlement et au public : dans la discussion actuelle sur les coûts, les médecins soutiennent exclusivement les mesures qui vont dans le sens du bien-être des patientes et des patients et qui ne font pas passer les objectifs financiers et économiques avant les faits pertinents pour la santé et les traitements médicalement nécessaires. La conception actuelle des paquets de mesures de maîtrise des coûts et l'objectif en matière de coûts fixé par le Conseil fédéral pour le contre-projet vont clairement à l'encontre de ces faits et de ces nécessités.

Bernhard Egger, médecin-chef en chirurgie de l'Hôpital fribourgeois, a participé à l'élaboration du serment. Il déclare que : « Dans le domaine de la santé, les prestations motivées exclusivement par des raisons économiques sont nuisibles. Nous, les médecins, devons aujourd'hui répéter des évidences et les rendre publiques afin de pouvoir répondre aux exigences éthiques et médicales. Avec l'Association du Serment médical suisse, nous engageons à agir dans le sens du patient et nous envoyons ainsi un signal important aux patientes et patients et aux décideurs. » L'Association du Serment médical suisse est aussi une invitation à un dialogue de meilleure qualité et plus ciblé : la politique de la santé doit rechercher un échange actif avec les associations pertinentes dans le domaine de la santé et trouver des solutions qui puissent être soutenues par les fournisseurs de prestations et par les organisations de patients. Ce n'est qu'ainsi que des soins de santé de qualité et durables pourront être garantis.



La stratégie de la FMCH met l'accent sur des aspects et des développements centraux dans le domaine de la santé

La FMCH suit de près les évolutions qui concernent très directement le système de suisse de la santé et le corps médical : elle place les patientes et les patients au centre de ses préoccupations et elle s'engage pour des mesures de promotion de la qualité et pour une rémunération équitable des prestations. Parallèlement, la FMCH encourage une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Au nom de tous ses membres, elle mène une politique professionnelle active en faveur des médecins pratiquant des actes invasifs.

Renseignements :

Prof. Dr. med. Michele Genoni

Président FMCH

Tél.: +41 79 603 88 00

Website:

www.schweizer-medizin-eid.ch

La **FMCH** (Foederatio Medicorum Chirurgicorum Helvetica) est l'association des sociétés chirurgicale et des sociétés spécialisées dans les soins invasifs de Suisse. Elle regroupe 18 sociétés médicales et trois associations professionnelles. Par le biais de ses sociétés membres, elle représente 9000 médecins pratiquant la chirurgie, la médecine invasive et la médecine aiguë. La FMCH est une organisation de politique professionnelle qui traite de tous les thèmes importants de la politique de la santé et qui s'engage en conséquence dans la politique et le public.